

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 5 MAI 1898.

---

### Rapport de la Commission spéciale (1), chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1898.

(Voir les nos 141, 163 et 170, session de 1897-1898, de la Chambre des Représentants ; 104, même session, du Sénat.)

---

Présents : MM. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, Président ; DUPONT, CLAEYS BOUÛAERT, LÉGER, TOURNAY, VAN OCKERHOUT. T'SERSTEVENS, le Baron DE STEENHAULT DE WAERBEEK, VERCRUYSE, FINET, OTLET, le Comte CHARLES VAN DER BURCH, le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, PLISSART et le Chevalier DESCAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission spéciale a l'honneur de vous faire rapport sur le projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1898.

L'ensemble des crédits demandés s'élève à fr. 71,218,630-55.

L'ensemble des recettes qui ne devront pas être couvertes par l'emprunt s'élève à fr. 34,632,780-17.

La différence est donc de fr. 36,585,890-36.

La Commission n'a pu se livrer à un examen approfondi du projet soumis à vos délibérations. L'approbation de la convention avec le Grand-Central a subi des retards qu'explique le dépôt tardif de ce projet.

Il est à remarquer, d'autre part, que les crédits qui ne se rattachent pas à ce point, se rapportent presque tous à des travaux en cours d'exécution dont le principe a été adopté par le Parlement.

---

(1) Cette Commission, présidée par M. le Baron t'Kint de Roodenbeke, est composée de MM. Dupont, Claeys Bouûaert, Léger, Tournay, Van Ockerhout, T'Serstevens, le Baron de Steenhault de Waerbeek, Vercruyse, Finet, le Chevalier Descamps, Otlet, Houzeau de Lehaie, le Comte Charles van der Burch, le Comte de Brouhoven de Bergeyck, Montefiore Levi et Plissart.

Un membre regrette que le projet ne contienne pas l'allocation de crédits suffisants pour exécuter, conformément aux promesses du Gouvernement, réitérées dans le cours de la dernière session, les travaux d'achèvement de la canalisation de la Meuse en aval de Liège et le redressement du lit de l'Ourthe en amont de cette ville. Il rappelle que les travaux d'aval ont été déjà promis par le Gouvernement en 1870; que les plans en ont été complètement dressés depuis plus de dix ans par l'Administration des ponts et chaussées, et qu'à cette époque déjà, celle-ci déclarait que les travaux d'amont et d'aval proposés par elle étaient « URGENTS » et indispensables « *pour remédier à une situation qui s'aggrave tous les jours.* »

Il ne pourrait donc voter les crédits proposés que si des engagements formels étaient pris par le Gouvernement.

Un autre membre a déclaré qu'il votait contre le projet :

1° Parce qu'il ne peut voter un chiffre de dépenses aussi considérable sans que le Sénat, ni même la Chambre n'aient eu le temps moral voulu pour examiner le bien-fondé de ces dépenses ;

2° Parce que les dépenses devront être soldées par l'impôt et devront figurer, par conséquent, aux budgets de différents ministères.

Il fait remarquer qu'il ne suffit pas de dire que ces dépenses ont pour objet l'augmentation de l'outillage économique du pays, — que c'est là une expression vague, — que bien d'autres dépenses pourraient être faites pour augmenter plus utilement l'outillage économique du pays; que cet outillage dépend beaucoup du point de vue auquel on se place.

Pour d'autres raisons, il déclare voter contre le projet de Budget extraordinaire.

Dans l'ordre d'idées où s'est placé l'honorable opposant, la Commission tient à constater que le montant des crédits afférents à des dépenses qui étaient naguère inscrites au Budget extraordinaire et qui sont incorporées dans les Budgets ordinaires pour 1898 s'élève à 10,154,939 francs.

En ce qui concerne la procédure budgétaire, la Commission réitère les observations contenues dans les rapports des années précédentes sur la Dette publique et sur les Budgets des Dépenses et des Recettes extraordinaires.

Elle estime qu'il y a lieu de porter un sérieux remède au vote des budgets à la débandade.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer, Messieurs, l'adoption du Budget des Recettes et Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1898.

*Le Rapporteur,*  
Chevalier DESCAMPS.

*Le Président,*  
Baron T'KINT DE ROODENBERE.